

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 avril 2016**

Objet : Plan de financement pour la mise en œuvre d'infrastructures THD sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole – raccordement en fibre optique de sites prioritaires

L'an deux mille seize, le onze avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 1^{er} avril, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11+1 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Christophe PATIER	Conseiller régional ALPC
Mr Philippe NAUCHE	Conseiller régional ALPC
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole (CALM) a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique des sites publics suivants (SDAN pilote) :

- mairie de Aureil
- mairie de Boisseuil
- mairie de Bonnac la Côte et vélodrome
- mairie de Eyjeaux
- mairie du Palais sur Vienne
- mairie du Vigen
- mairie de Peyrilhac et ZA de l'Aqueduc
- mairie de Rilhac Rancon
- mairie de Saint-Gence et Conservatoire d'espaces naturels Limousin
- mairie de Veyrac

L'enveloppe prévisionnelle allouée à ces opérations est de **670 000 € HT**.

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LIMOGES METROPOLE	670 000 €	100%
TOTAL de l'opération	670 000 €	100%

Le règlement d'intervention de la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes n'étant pas encore connu, si il permettait une intervention financière de la Région pour les sites prioritaires en zone AMII, le plan de financement serait revu en conséquence.

La participation financière liée aux travaux inscrite au tableau ci-dessus, représente le **montant maximum** qui pourra être demandé au partenaire financier.

M3



En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera également versée par les membres associés (EPCI et/ou Communes) concernés par les travaux sur leur territoire et partenaires financiers.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant HT des travaux réalisés, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

Après avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité :

- d'accepter la mise en œuvre de ces nouvelles opérations dans le cadre du SDAN pilote,
- d'accepter le plan de financement de ces opérations tel que proposé,
- d'autoriser le Président à procéder à la demande de subventions et contributions correspondantes, et à signer tout acte se rapportant à ces opérations.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

